Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/751

27.2.2024

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2024/751 DE LA COMMISSION

du 11 décembre 2023

modifiant le règlement (UE) nº 1315/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les cartes indicatives du réseau transeuropéen de transport

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 1315/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport et abrogeant la décision nº 661/2010/UE ([1]), et notamment son article 49, paragraphe 6,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement (UE) nº 1315/2013 prévoit la possibilité d'adapter les cartes indicatives du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) de pays voisins spécifiques, ou d'en inclure de nouvelles, sur la base d'accords à haut niveau concernant les réseaux d'infrastructures de transport conclues entre l'Union et les pays voisins concernés.

(2) Des accords de haut niveau ont été signés entre l'Union et l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo *, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie entre mai et juillet 2023. Les accords sur les modifications apportées aux cartes indicatives du RTE-T concernent les chemins de fer, les routes et les voies navigables intérieures. Les modifications apportées aux cartes indicatives devraient permettre à l'Union de mieux cibler sa coopération avec les partenaires des Balkans occidentaux.

(3) Premièrement, ces modifications contribueront à une meilleure hiérarchisation des projets d'infrastructure situés sur le RTE-T dans la région des Balkans occidentaux, notamment en modernisant la connexion ferroviaire du réseau global au réseau central étendu entre Durrës et Skopje. Deuxièmement, ces modifications amélioreront les liaisons de transport au sein de la région et entre la région et les États membres de l'Union en ajoutant des liaisons ferroviaires et routières au RTE-T. Troisièmement, le RTE-T révisé comprend des nœuds supplémentaires (aéroports et ports), renforçant ainsi la cohérence du RTE-T dans la région.

(4) Il convient dès lors de modifier en conséquence le règlement (UE) nº 1315/2013,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe III du règlement (UE) nº 1315/2013 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

([1]) JO L 348 du 20.12.2013, p. 1.

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

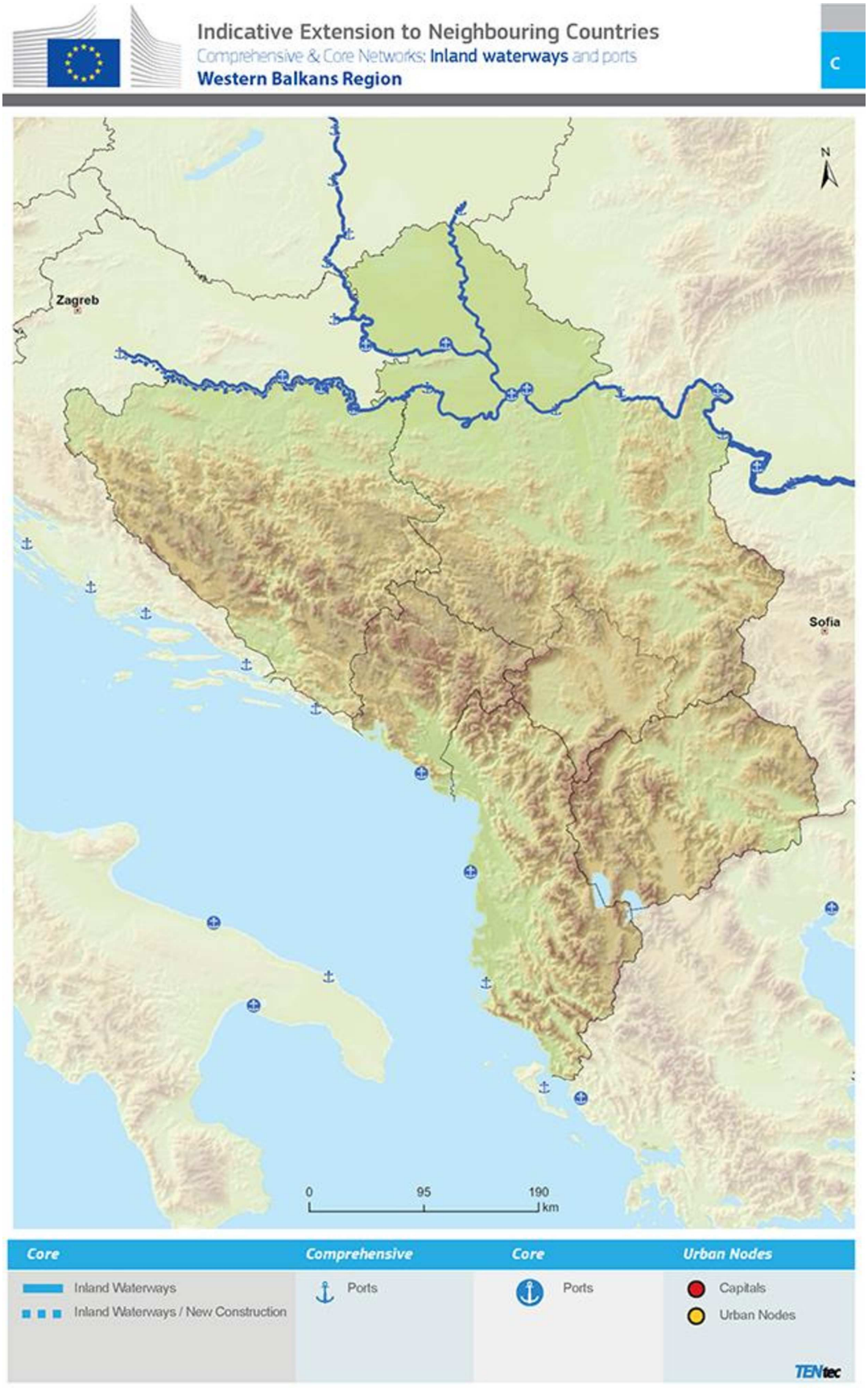
Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 11 décembre 2023.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

À l'annexe III du règlement (UE) nº 1315/2013, les cartes 13.1, 13.2, 13.3 et 13.4 sont remplacées par les cartes suivantes:




Indicative Extension to Neighbouring Countries
Core, Extented Core & Comprehensive Networks: Rail freight, ports and rail-road terminals (RRT)
Western Balkans Region
C
N
Zagreb
Sofia
0
95
190
km
Railways Core
Conventional
Conventional / New Constr.
≥ 200 km/h
≥ 200 km/h / New Constr.
Railways Extended Core
Conventional
Conventional / New Constr.
≥ 200 km/h
≥ 200 km/h / New Constr.
Railways Comprehensive
Conventional
Conventional / New Constr.
≥ 200 km/h
≥ 200 km/h / New Constr.
Projected
Compr Core
Ports
RRT
Urban Nodes
Capitals
Urban Nodes
TENtec


Indicative Extension to Neighbouring Countries
Core, Extented Core & Comprehensive Networks: Rail passengers and airports
Western Balkans Region
C
N
Zagreb
Sofia
0
95
190
km
Railways Core
Conventional
Conventional / New Constr.
≥ 200 km/h
≥ 200 km/h / New Constr.
Railways Extended Core
Conventional
Conventional / New Constr.
≥ 200 km/h
≥ 200 km/h / New Constr.
Railways Comprehensive
Conventional
Conventional / New Constr.
≥ 200 km/h
≥ 200 km/h / New Constr.
Projected
Compr Core
Airports
Urban Nodes
Capitals
Urban Nodes
TENtec


Indicative Extension to Neighbouring Countries
Core, Extented Core & Comprehensive Networks: Roads, ports, rail-road terminals and airports
Western Balkans Region
C
N
Zagreb
Sofia
0
95
190
km
Roads Core
Road
Road/ New Constr.
Roads Extended Core
Road
Road/ New Constr.
Roads Comprehensive
Road
Road / New Constr.
Projected
Comprehensive Core
Ports
RRT
Airports
Urban Nodes
Capitals
Urban Nodes
TENtec